



CABINET DU PREFET

SERVICE DE L'INFORMATION ET DE
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE LE 16 AVRIL 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE VERCORS EAU PURE II

VENDREDI 19 AVRIL 2013 à 15 H

MAISON DU PARC à LANS EN VERCORS

Dans les massifs karstiques tels que le Vercors où la ressource en eau est particulièrement vulnérable tant en terme quantitatif que qualitatif, il est indispensable de mettre en place une politique de préservation et de gestion de cette ressource et des milieux aquatiques.

La gestion de la ressource en eau dispose de deux grands type d'outils : Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et les Contrats de Rivière.

Différentes procédures ont ainsi été menées, dans une logique de bassin versant, sur les bassins versants de la Bourne et du Furon, au coeur du périmètre du Parc du Vercors :

- Plan Vercors Eau Pure (1992-1996)
- Premier Contrat de rivière Eau Pure (2000-2006).

Le contrat de rivière constitue un engagement "moral", technique et financier entre maîtres d'ouvrage locaux et partenaires financiers (Europe, Etat, Agence de l'eau, Région, Département...) sur un programme d'actions concertées pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques.

Le premier Contrat de Rivière "Vercors eau pure" , a permis la réalisation de nombreux projets : travaux d'assainissement, station d'épuration et réseaux de collecte), restauration des cours d'eau, études sur la ressource en eau, fonctionnement des ouvrages hydrauliques, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation des publics (agriculteurs, pêcheurs, habitants, scolaires ...).

.../...

.../...

Afin de poursuivre ces actions, le Parc du Vercors et les collectivités locales ont décidé de mettre en oeuvre un deuxième Contrat de Rivière (Vercors Eau Pure II).

Ce grand chantier, porté par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, sera conduit de 2013 à 2018.

Monsieur Lionel Lemoine, Sous-Préfet de Vienne
représentant Monsieur Richard Samuel, Préfet de l'Isère,
co-signera, le Contrat de Rivière Vercors Eau Pure II
Vendredi 19 avril 2013, à 15 H, à la maison du Parc
à Lans en Vercors,

Aux côtés de

- Guillaume THIRARD, Sous-Préfet de Die
- Martin GUESPEREAU,
Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Didier GUILLAUME, Président du Conseil général de la Drôme,
Vice-Président du Sénat
- André VALLINI, Président du Conseil général de l'Isère, représenté
par Catherine BRETTE conseillère générale déléguée à l'Agenda 21
- Yves PILLET,
Président de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère
- Pierre BUISSON,
Président de la Communauté de communes du Massif du Vercors
et Maire de Méaudre
- Yves JOUFFREY,
Président de la Communauté de communes du Pays du Royans
- Pierre-Louis FILLET,
Président de la Communauté de communes du Vercors
- Gabriel TATIN, Maire d'Autrans
- Jean-Paul GOUTTENOIRE, Maire de Lans-en-Vercors
- Guy DURAND, Président de l'APAP
- Bernard VALLON, Président du Syndicat intercommunal du Canal
de la Bourne
- Christian BRELY, Président de la Fédération de pêche de la Drôme
- Bernard KURZAWA, Président de la Fédération de pêche de l'Isère
- Michel VOGIEN, Directeur d'EDF Unité de Production Alpes

Sous la présidence de :

- Jean-Jack QUEYRANNE, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, ancien Ministre

CONTACT PRESSE

☎ 04 76 60 34 00

04.76.60.48-07

☎ 04.76.60.32.37

✉ communication@isere.pref.gouv.fr